

Page web : Politique Energie

Où : Chastre/Energie/Politique Energie Climat

Une politique en faveur de l'énergie et du climat à Chastre

En adhérant à la Convention des maires pour le climat et l'énergie, Chastre se dote d'un cadre pour contribuer aux objectifs de maintien de la hausse des températures moyennes sous la barre des 2°C. Ce cadre est soutenu par la Région wallonne via le programme POLLEC. Ceci permet à Chastre de se doter d'une vision à 2030 et même à 2050.

Déterminer une stratégie énergétique et climatique pour Chastre

Une vision à 2030 et à 2050 permet d'orienter des choix et des décisions actuels et de tracer une ligne directrice et des jalons pour l'avenir. Ceci permet de choisir comment Chastre peut contribuer à la réduction de l'effet de serre qui est déjà en cours.

Pourquoi ?

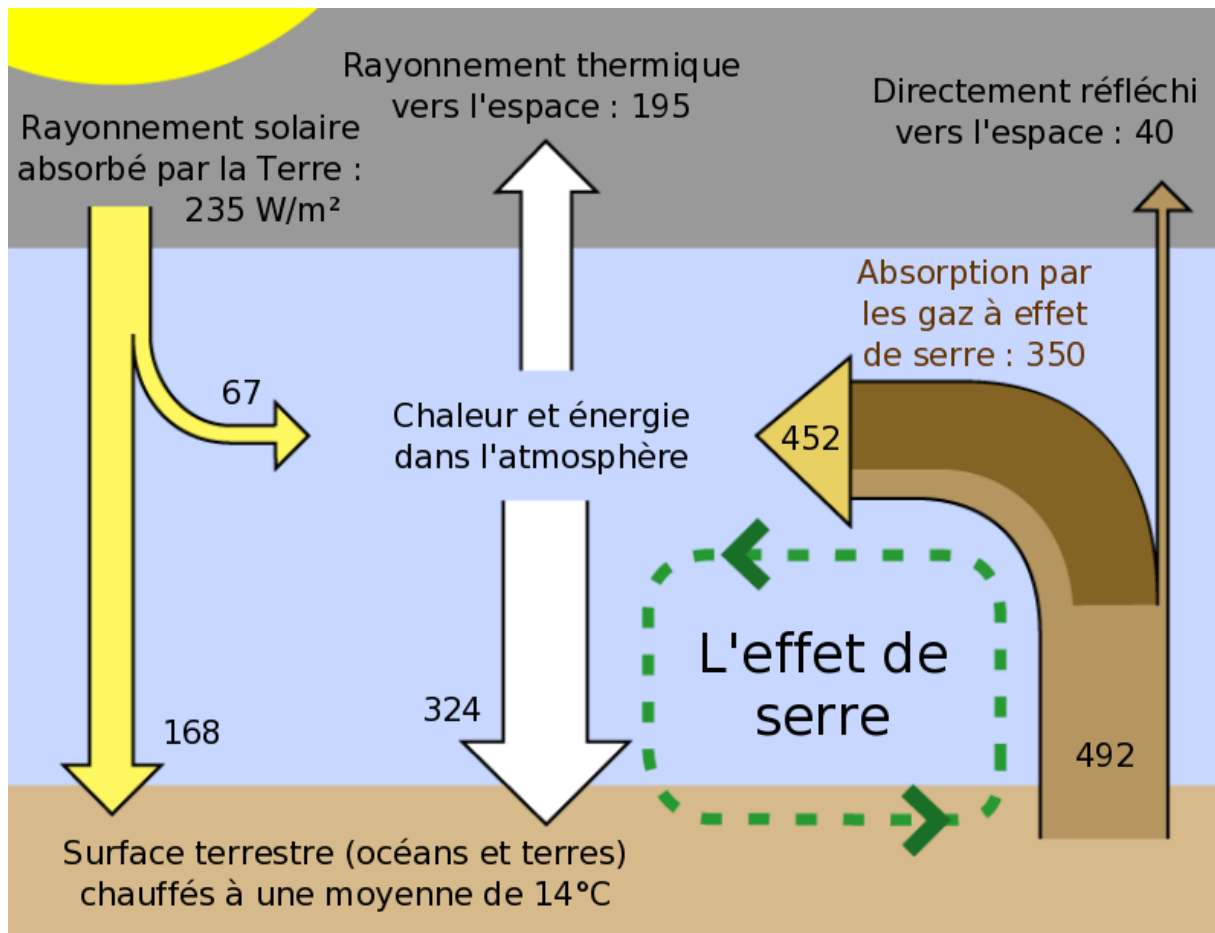
Le changement climatique ou l'effet de serre est l'augmentation de la température moyenne de la terre. Cette augmentation est due principalement aux émissions de CO₂ et aux autres gaz à effets de serre (on parle alors d'émission équivalentes de CO₂, le méthane a par exemple un effet de serre sur 100 ans 28 fois plus important que le CO₂).

C'est quoi l'effet de serre et le changement climatique ?

Le site de la BBC (la radio-télévision britannique) montre le changement climatique en 6 graphiques, 6 images valent mieux qu'un long discours !

<http://www.bbc.co.uk/news/resources/idt-5aceb360-8bc3-4741-99f0-2e4f76ca02bb>

Le graphique ci-dessous reprend schématiquement le mécanisme de l'effet de serre.



Source: Image réalisée par Robert A. Rohde and translated in French by nico@nc — Image:Greenhouse_Effect.png, translated in French., CC BY-SA 3.0,

<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=1397973>

Pour en savoir plus sur l'effet de serre :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Effet_de_serre

Comment réduire les émissions de CO₂ ?

Les émissions directes de CO₂ (et d'autres gaz à effet de serre) sont au centre du changement climatique.

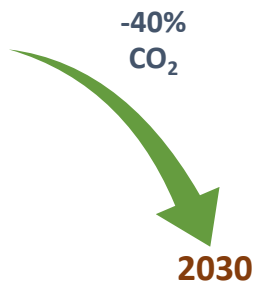
Le premier travail consiste en l'évaluation des émissions de CO₂ actuelles du territoire avec l'aide des outils POLLEC de la Région Wallonne. Parallèlement, une évaluation de vulnérabilité du territoire (évaluation des risques sur Chastre liés aux changements climatiques, comme les tempêtes, orages par exemple) sera élaborée. Suivra l'évaluation du potentiel de réduction des émissions de CO₂ qui sera la base pour atteindre un objectif précis.

La commune va intégrer tous ces documents pour réaliser un plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC). Ce plan sera soumis à la convention des maires pour le Climat et l'Énergie au plus tard dans les deux ans de la signature d'adhésion à la convention. Tous les deux ans un rapport de mise en œuvre de ce plan doit être soumis à la Convention pour évaluer le progrès réalisé et réajuster les priorités.

Mandat politique du conseil

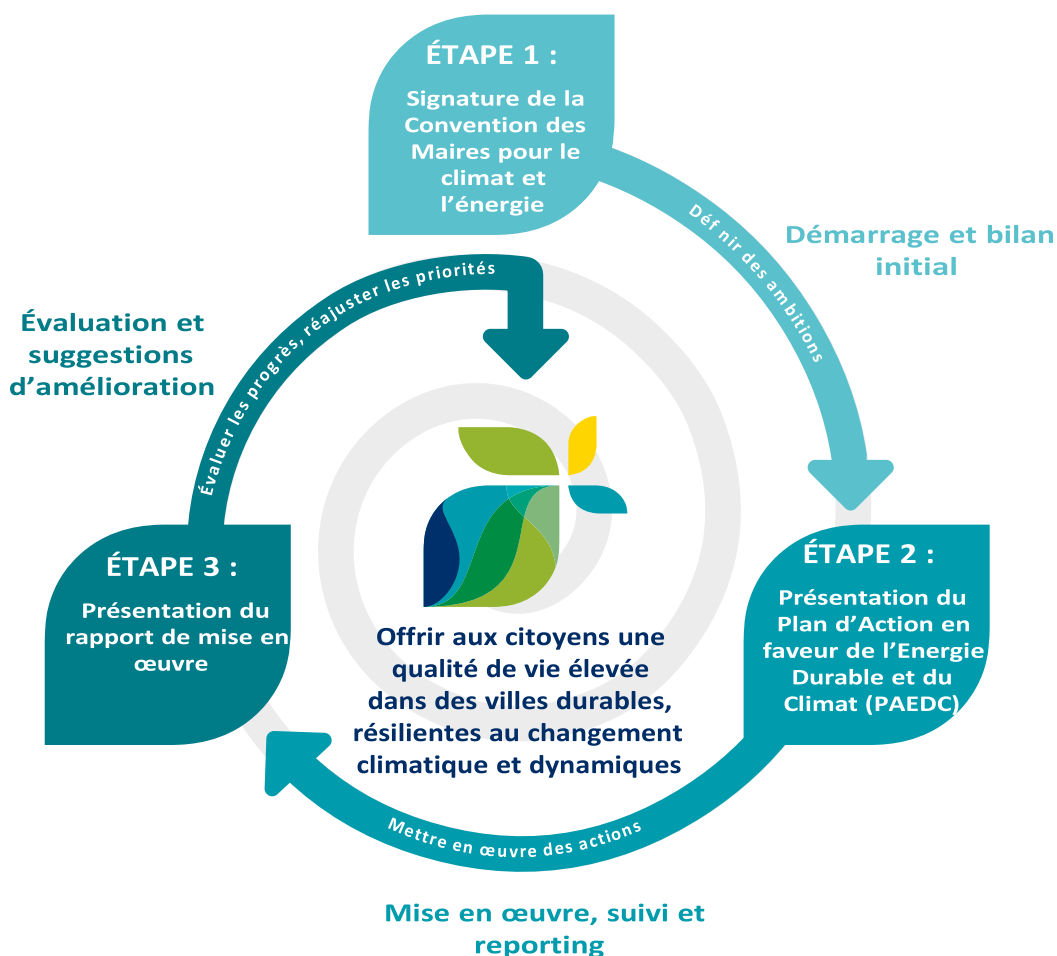
Le conseil communal a mandaté le collège et le bourgmestre à adhérer à la convention des maires et à porter la commune candidate au programme POLLEC de la Région Wallonne.

La Convention des maires



La convention des maires pour le Climat et l'Énergie est une initiative volontaire rassemblant des communes qui s'engagent à réduire les émissions à effets de serre (calculées en équivalent CO₂) sur leur territoire. Pendant les premières années de la convention, celle-ci s'adressait aux communes situées en Europe ; actuellement la convention des maires est accessible au monde entier. C'est une des plus grandes initiatives locales pour le climat et l'énergie dans le monde. Il y a en novembre 2017 7693 signataires à la Convention des maires pour le Climat et l'Énergie.

Les objectifs auxquels s'engagent les communes qui adhèrent à la Convention s'adaptent au fil du temps et sont en ligne avec les objectifs européens. Actuellement les communes s'engagent à réduire de 40% leurs émissions de CO₂ d'ici 2030. Cet objectif devrait permettre de maintenir l'augmentation moyenne de la température en dessous de la barre des 2°C. Cet objectif couvre non seulement les émissions directes de l'administration communale, mais aussi toutes les émissions de CO₂ du territoire de la commune : bâtiments résidentiels, commerces, transports, émissions liées à l'agriculture...



Le POLLEC



La Région Wallonne soutient cette initiative via le programme POLLEC. Le programme POLLEC permet d'aider les communes dans l'élaboration des outils pour faciliter l'adhésion à la convention des maires.

D'habitude, la réduction des émissions de CO₂ se base sur l'année de référence du protocole de Kyoto, pour rappel 1990. Dans le cadre de la convention des maires il est possible de choisir une autre année de référence. C'est le cas si les données disponibles ne sont pas assez précises pour estimer les émissions de CO₂ de référence. La Région Wallonne a élaboré des outils pour réaliser une estimation des émissions de CO₂ basée sur les différentes données disponibles au niveau régional et niveau fédéral (comme par exemple le bilan énergétique régional). Avant 2006 peu de données sont disponibles pour permettre d'évaluer les émissions locales de CO₂, c'est donc 2006 qui a été choisie comme année de référence pour les communes wallonnes.

Le programme de soutien POLLEC se déroule sur une bonne année (jusqu'en septembre 2018 au plus tard) et permet à l'administration de bénéficier de l'expérience déjà engrangée par d'autres communes en Wallonie et de bénéficier des documents et outils rassemblés par et réalisés pour l'administration régionale.

Le PAEDC

Les signataires présentent un Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) intégrant les volets d'atténuation et d'adaptation dans un délai de deux ans suivant la signature officielle de la Convention. Le PAEDC repose sur un inventaire de référence des émissions et une évaluation des risques et vulnérabilités liés au changement climatique. Les signataires présentent un rapport tous les deux ans.

Le suivi

Comme dit ci-dessus, tous les deux ans la commune doit présenter un rapport de suivi du PAEDC. Pour élaborer ce rapport une cellule de pilotage interne est mise sur pied au sein de la commune et également un comité de suivi comprenant des acteurs externes.

Plus d'info

Contactez la conseillère en énergie de l'administration pour plus d'info :

<http://www.chastre.be/ma-commune/services-communaux/energie-nouveau>

Liens

L'APERe est l'organisme désigné par la Région Wallonne qui accompagne les communes :

<http://www.apere.org/fr/pollec>

Et un article dans la revue Renouvellement de l'APERe à ce sujet :

<http://www.renouvellement.be/fr/actualite-belgique/plus-de-200-communes-wallonnes-en-transition-energetique>

L'AWAC est l'Agence Wallon de l'Air et du Climat

<http://www.awac.be/>

Sur le site du Service Public de Wallonie :

<https://energie.wallonie.be/fr/pollec.html?IDC=9178>

Et bien sûr le site de la Convention de Maires pour le Climat et de l'Énergie :

<http://www.conventiondesmaires.eu/>